



## PREREQUIS/PUBLIC

- Aucun prérequis.
- Personnel intervenant dans le domaine de la propreté et des services associés réalisant des techniques mécanisées de remise en état de sols.



## DUREE

14 heures



## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, travaux en sous-groupe, exercices pratiques spécifiques à l'entreprise, démonstrations et essais.
- Matériel : chariot de lavage, monobrosse basse vitesse, produit décapant, seaux, balais, aspirateur à eau, balai trapèze et microfibre, serpillère et chiffon, pulvérisateur, raclette de sol, EPI, protocoles.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : professionnel du nettoyage et formateur « Agent de Propreté et d'Hygiène ».



## MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Mise en situation.
- Questionnaire de satisfaction.



## OBJECTIFS

- Mieux connaître et différencier la nature des sols souples.
- Maitriser la technique de décapage au mouillé.
- Appliquer les produits de nettoyage adéquats.
- Entretenir et vérifier son matériel.



## PROGRAMME

### 1) Identifier les différents types de revêtements et leurs caractéristiques

- Les sols plastiques souples et semi-rigides.
- Les sols caoutchouc.
- Les sols linoléum.

## 2) Identifier les produits de décapage au mouillé

- Les décapants au mouillé avec ou sans rinçage.
- La neutralisation.

## 3) Utiliser une monobrosse adaptée et l'entretenir

- Les règles de sécurité et d'utilisation, consignes de sécurité
- Les différents organes et accessoires de la machine.
- Les couleurs des disques et leurs usages.
- Mise en pratique, manipulation de la machine
- La maintenance et l'entretien de la monobrosse.

## 4) Organiser et appliquer les opérations

- Mettre en œuvre le décapage au mouillé avec chimie et sans chimie et respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
- Respecter les gestes et postures adaptés.
- Pose d'une émulsion de protection selon besoin.



### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

#### Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

#### Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 10 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



### TARIF

Nous consulter.



### ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



### TAUX DE REUSSITE

100%



### TAUX DE SATISFACTION

98%